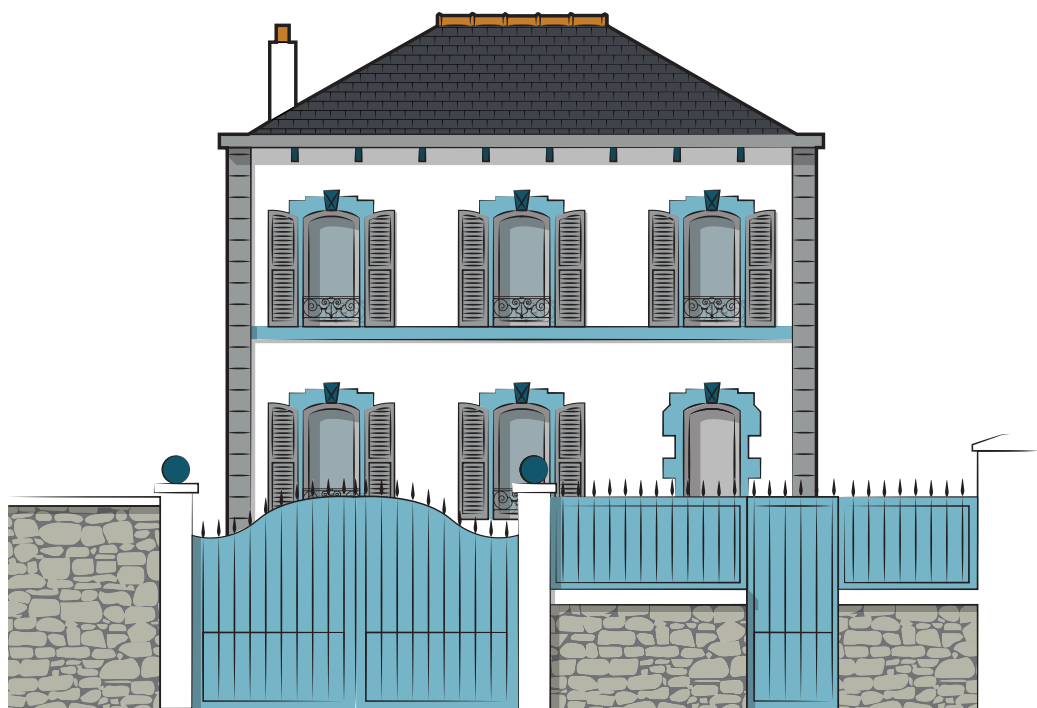


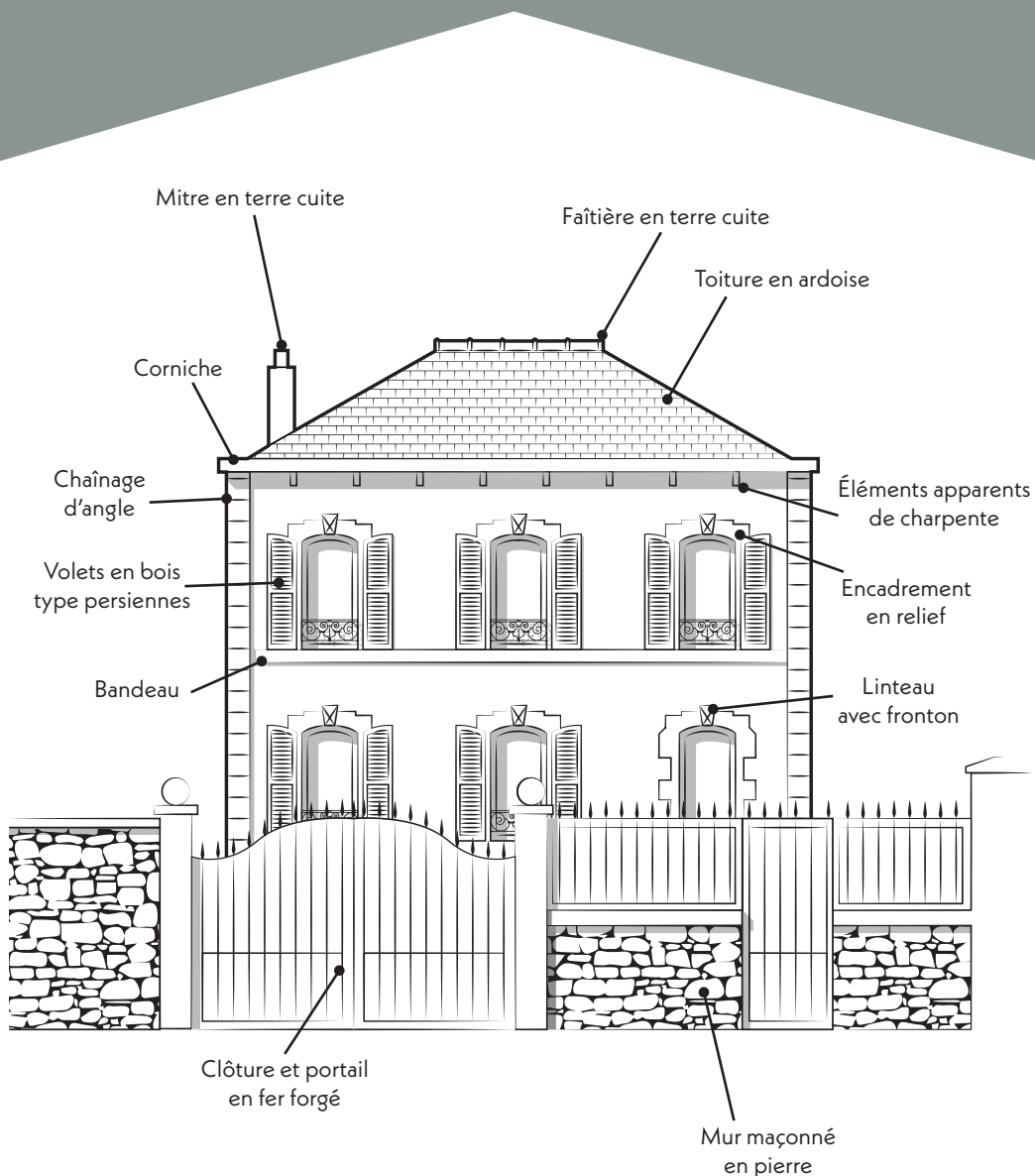
FAÇADES COLORÉES

ÉPOQUE = AVANT 1900

Maisons individuelles



Caractéristiques des maisons des années avant 1900

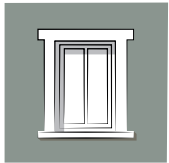


Exemples de façades ravalées



Vous souhaitez colorer votre façade ?

Quelques conseils pour composer votre projet :



• Révéler les détails

Identifier les éléments et détails architecturaux des façades afin de mettre en valeur les caractéristiques grâce à la couleur.

Exemple : Des encadrements de fenêtres peints en blanc et un fond de façade coloré.



• Diversifier les teintes

Traiter les façades des volumes annexes (garage, abri, extension) différemment du volume principal.

Exemple : Le volume principal revêt une couleur, le volume annexe est décliné dans une teinte plus claire.



• Préserver et restaurer les traces du passé

Conserver ou reproduire à l'identique les matériaux naturels ou qualitatifs tels que la pierre, le bois ou le béton bouchardé, ainsi que les lettrages et fresques anciennes ou tout autre décor.

Exemple : Le soubassement en pierre d'un bâtiment donne du relief et une richesse à la façade.

ÉPOQUE = AVANT 1900

Ces constructions se caractérisent généralement par une volumétrie simple à un étage et avec un toit à double pente en ardoise. Les façades des maisons les plus modestes se composent d'une porte et d'une fenêtre au rez-de-chaussée et de deux fenêtres à l'étage, généralement alignées verticalement.

Malgré la modestie de ces maisons, on retrouve une richesse dans les entourages de granit ou de pierres taillées des ouvertures. Ces encadrements prennent souvent la forme de linteaux droits ou en arc, d'appuis et de jambages avec lancis, mais les linteaux ou les baies peuvent être plus sophistiqués, notamment avec l'ajout de décors ou de frontons.



La Ville de Lanester vous accompagne et vous aide dans le ravalement de votre maison

- La Ville de Lanester propose une aide aux ravalement des façades et pignons visibles depuis l'espace public. Cette subvention, ouverte à tous, est accordée sous certaines conditions.
- Tous travaux de ravalement (même à l'identique) sont préalablement soumis à une autorisation. La Direction de l'aménagement urbain vous guide pour le montage de votre dossier et l'architecte-conseil vous accompagne gratuitement dans la finalisation de votre projet.
- Si le chantier de ravalement nécessite d'occuper le domaine public, une autorisation d'occupation temporaire (payante) est à obtenir auprès de la Mairie, au minimum 10 jours avant la date envisagée.

Plus d'infos sur le site de la Ville de Lanester : www.lanester.bzh

Pour joindre la direction Aménagement urbain

02 97 76 81 87 - Démarche en ligne : DEM@T

Accueil - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
- Jeudi : 10h-12h et 13h30-18h30